



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 13778

Texte de la question

Mme Marie-Odile Bouillé interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme des filières professionnelles et particulièrement celle de l'hôtellerie restauration qui n'a pas été menée, ce qui suscite des interrogations de certains professionnels de l'enseignement. Ils craignent la suppression de la classe de mise à niveau à destination des élèves s'orientant après le bac vers ces métiers, classe qui leur permet une année de transition et d'apprentissage de gestes de base entre un bac et un BTS restauration hôtellerie. Cela entraînerait une vraie difficulté de recrutement d'élèves n'ayant pas le choix assez tôt de cette filière et la suppression également de poste d'enseignants. Elle lui demande ses intentions sur ce sujet et où en est la réforme de cette filière.

Texte de la réponse

La série hôtellerie relève de la voie technologique. Avec la série « techniques de la musique et de la danse (TMD) », elle présente la particularité de n'avoir pas encore été renouvelée, à la différence des autres séries du lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) sous tutelle de l'éducation nationale. Cette situation s'explique principalement par les fortes particularités de cette série, au premier rang desquelles l'existence d'une classe de seconde « spécifique », dérogatoire à la classe de seconde générale et technologique. Par ailleurs, il est également indispensable de considérer attentivement les contraintes liées aux stages dans les entreprises de l'hôtellerie-restauration et au bon fonctionnement des « restaurants d'application » des lycées hôteliers, qui sont une vitrine du savoir-faire de nos enseignants et de nos élèves. Toutefois, la modernisation de la série hôtellerie est indispensable et est en cours de préparation. Elle sera présentée au Conseil supérieur de l'éducation dès que le projet sera stabilisé, en vue d'une mise en oeuvre dans les lycées hôteliers dans les prochaines années. La modernisation aura pour principaux objectifs de mieux accompagner les élèves dans leurs choix d'orientation, de les aider à mieux réussir leurs études et de mieux les préparer à poursuivre des études supérieures, en premier lieu dans le domaine de l'hôtellerie et du tourisme. Les bacheliers technologiques en hôtellerie qui le souhaitent doivent être préparés à affronter une concurrence internationale croissante, dans un secteur où l'excellence est un objectif permanent. S'agissant des études supérieures dans le domaine de l'hôtellerie et du tourisme, aucune évolution n'est en préparation à ce jour. Il n'est donc pas prévu de supprimer la classe de mise à niveau en hôtellerie-restauration.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Odile Bouillé](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13778

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 février 2013

Question publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7483

Réponse publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2590